



*Le Ministre*

Papeete, le 22 juillet 2020

**Séance à l'Assemblée de la Polynésie française  
Jeudi 23 juillet 2020**

-----  
**REPONSE**

**à la question orale présentée par Madame Eliane TEVAHITUA  
Représentante du groupe « TAVINI HUIRAATIRA »  
à l'Assemblée de la Polynésie française**

**Objet :** Application des mesures barrières dans le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19

Madame la Représentante,

Vous avez, dans votre question, soulevé la problématique du coût des mesures que nous sommes dans l'obligation de prendre afin de protéger notre population face à la propagation du virus covid-19.

Ce n'est pas de gaîté de cœur en ma qualité de Ministre de la santé, que j'ai accepté et participé à la décision du gouvernement d'ouvrir le ciel polynésien aux visiteurs. Mais voyez vous, en faisant référence à la Nouvelle-Calédonie vous me donnez l'opportunité de vous préciser que malheureusement la Polynésie n'a pas la richesse du nickel à l'instar de la Nouvelle-Calédonie. N'étant pas tributaire d'une économie touristique, cela lui permet d'ouvrir son ciel beaucoup plus tard. Mais vous savez aussi que malgré tout la Nouvelle-Calédonie a demandé également à la France la même aide financière que la Polynésie française. Tout n'est donc pas si simple

Les mesures sanitaires demandées à l'ensemble de la population y compris aux touristes qui nous visitent aujourd'hui n'ont pas varié depuis le mois de mars.

Nous n'avons eu de cesse d'expliquer et rappeler les gestes barrières, seules mesures efficaces contre la propagation du virus, à condition que chacun le fasse.

Vous parlez de masques. Oui effectivement le port du masque est essentiel mais il n'est pas nécessaire d'avoir à porter le masque chirurgical pour être protégé. Le masque en tissu du modèle AFFNOR est maintenant largement installé et nous pouvons voir dans les rues les personnes se protéger avec ce masque.

Nous avons également vu que les communes et les associations s'étaient organisées pour en fabriquer et les distribuer à la population. Leur efficacité n'est plus à démontrer dès lors que chaque interlocuteur en porte et qu'il est ensuite lavé à l'eau chaude.

Il n'y a pas nécessité de se ruer à la pharmacie pour l'acheter.

L'arrêté pris dernièrement par le gouvernement, définissant les mesures de prévention à l'égard de la covid-19, prévoit que chaque établissement doit mettre en place les mesures de sécurité sanitaire adaptées à leurs activités, parmi ces mesures figurent la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

L'ensemble des établissements répondent à cette recommandation de façon spontanée, d'autres moins.

Nous avons préféré favoriser la responsabilité de chaque patron d'établissement en leur rappelant à leurs obligations. La population n'est pas dupe et à la lecture de leurs interventions publiques, les responsables d'établissements devront se conformer aux mesures sanitaires préconisées.

Enfin vous souhaitez avoir une assurance sur l'arrivée des ressortissants européens et nord américains qui ne fourniront pas leur test négatif à l'embarquement. Je peux vous confirmer que pas de test RTPCR négatif à l'embarquement signifie pas de vol pour Tahiti. Les compagnies aériennes sont très attentives à ce contrôle car il en va de leur crédibilité s'il advenait qu'un passager embarquait sur un vol avec un test douteux ou positif. Nous ne manquerons pas de les rappeler à leur responsabilité en cas de défaillance.

Madame la Représentante, chère Eliane, il est parfois difficile de choisir entre préserver l'emploi et protéger une population. Mon rôle en tant que Ministre de la santé est de protéger notre population contre tout risque d'épidémie en mettant en œuvre une protection sanitaire importante dans les détails que vous ne pouvez imaginer. Mais j'ai bien conscience que notre population a aussi besoin de travailler, et pour cela nous devons la protéger.

C'est tout ce temps que nous avons consacré avec les équipes du Pc crise pendant 3mois et demi, 7 jours sur 7 et H 24 pour atteindre ce but.

Aujourd'hui le relai est pris avec la cellule de coordination Direction de la santé/ARASS/ILM pour être en ordre de marche de la prévention et du soin.

Soyez assurée de ma détermination pour gagner ce combat.



Jacques RAYNAL